

PROGRAMME

UN ÉTÉ À ROISSY

5 semaines de vacances
à LA PLAGE de ROISSY-en-France.

DU 9 JUILLET AU 7 AOÛT
BOULODROME DU COMPLEXE SPORTIF

Fermé le lundi

Du mardi au dimanche : de 14 h à 20 h

Nocturne : vendredi jusqu'à 22 h

Soirées dansantes : "Les soirées du samedi soir"

Accès réservé uniquement aux Roisséens munis d'un bracelet.
Renseignements : 01 34 29 95 95



Retrouvez-nous sur

[f](#) [@villeroissyenfrance](#)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE I

Le site restera fermé et strictement interdit à toute personne inconnue du service en dehors des horaires d'ouverture d'un été à Roissy, pendant l'installation, l'intégralité de l'événement (du 09 juillet au 07 août) et le rangement soit du 27 juin au 15 août 2022 inclus.

La commune se réserve le droit de fermer le site si elle le juge nécessaire.

ARTICLE II

L'accès à l'aire de détente se fera exclusivement depuis le square de la Concorde. Les autres accès seront fermés à cette occasion.

Le filtrage du public à son arrivée sur les lieux sera effectué de la manière suivante :

- Le filtrage des accès piétons sur le site sera assuré par les agents de sécurité de la société SGE ou, à défaut par les agents municipaux.
- Un contrôle visuel des sacs sera pratiqué par l'agent de sécurité.
- L'accès est réservé uniquement aux Roisséens munis d'un bracelet "Un été à Roissy" de couleur verte, aucune dérogation ne sera possible.
- Un lavage des mains au gel hydro alcoolique prévu à cet effet est obligatoire avant l'entrée sur le site.
- L'accès au site sera interdit aux personnes présentant des signes respiratoire ou digestif.
- Toute personne accédant au site est invitée à respecter les gestes barrières pour éviter une transmission interindividuelle.

Toute personne qui refusera de se soumettre aux contrôles se verra interdire l'accès.

Une tenue adaptée (monokini interdit) et un comportement décent sont exigés sur le site.

En cas de vol de vêtements ou effets personnels, la municipalité décline toute responsabilité.

Les enfants de moins de 5 ans devront être accompagnés d'une personne de plus de 12 ans.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits sur le site. Il est interdit d'abandonner des reliefs d'aliments.

ARTICLE III

Il est interdit de consommer de l'alcool sur le site en dehors des soirées organisées par la commune.

ARTICLE IV

Accès à l'espace aquatique

Plateforme des jets d'eau :

- Les enfants de moins de 4 ans devront être accompagnés d'un adulte sur la plateforme de jets d'eau.
- Les enfants de 4 à 6 ans peuvent accéder à la plateforme aquatique non accompagné, mais sous la surveillance d'un adulte en dehors de celle-ci.
- Les enfants de + 6 ans auront un accès libre sur la plateforme de jets d'eau.

L'accès ne pourra se faire qu'en présence d'un surveillant.

Le nombre d'usagers en simultané sur la plateforme de jets d'eau sera limité à 25 et laissé à l'appréciation du surveillant en fonction des activités et du public. En cas d'affluence, l'activité sera limitée à 20 mn par vacation.

Bassin :

- Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés et surveillés obligatoirement par un adulte de 18 ans et plus ;
- Les enfants de 6 à 10 ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte de 16 ans et plus ;
- Les enfants de 11 ans et plus peuvent se rendre seuls sur la structure.

Avant de pénétrer dans l'espace aquatique, les usagers doivent obligatoirement prendre une douche et se savonner dans le vestiaire prévu à cet effet. Les usagers devront passer par le pédiluve et se laver les mains au gel hydro alcoolique

prévu à cet effet. Les usagers ne doivent pas utiliser le pédiluve à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu. Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, la tenue de bain obligatoire pour tous est le maillot de bain une ou deux pièces propre et uniquement réservé à l'usage de la baignade. Sont donc strictement interdits : caleçon, short cycliste, boxer long, pantalons de toutes longueurs, jupe, robe, paréo, string, tee-shirt, sous-vêtements, combinaisons intégrales.

Le short de bain propre est toléré.

Le tee-shirt de bain (matière lycra) est toléré pour la baignade.

Une dérogation pourra être accordée aux accueils de loisirs de la commune par le surveillant, quant au tee-shirt en coton.

Il est formellement interdit de :

Manger et boire - Fumer - Mâcher du chewing-gum sauf sur les aires de détente et de repos de plein air - Cracher - Pousser les autres - Porter des chaussures quelle qu'elles soient.

Les enfants en bas âge devront impérativement porter une couche spéciale baignade

L'accès aux zones réservées aux usagers de la plateforme aquatique est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non-contagion.

Accès au terrain de sable

Le terrain sera utilisé par l'organisation pour des animations. En dehors de ces créneaux, l'accès sera libre.

Il est formellement interdit de :

Jeter du sable - Fumer - Perturber une activité organisée - Se livrer à des jeux dangereux - Manger et boire.

ARTICLE V

Il est interdit de fumer dans les zones d'aires collectives de jeux.

ARTICLE VI

Plan d'organisation des sauvetages et des secours (P.O.S.S).

Les usagers sont tenus de prendre connaissance et de respecter le plan d'organisation de la surveillance et des secours affiché sur le site ainsi que de se conformer, en cas d'accident, aux directives des maîtres-nageurs sauveteur.

ARTICLE VII

Tout dommage causé aux installations sera réparé par la municipalité aux frais des responsables. En cas de refus de paiement, la municipalité demandera le remboursement des frais engagés par la voie judiciaire.

Tout usager doit obéir aux consignes qui peuvent lui être données par le personnel de surveillance.

Dès l'annonce de la fin de la séance publique, les usagers doivent évacuer rapidement les lieux.

Les usagers sont responsables des accidents corporels ou matériels qu'ils occasionnent directement ou provoquent par leur comportement, et des conséquences que cela peut entraîner tant pour eux-mêmes que pour les autres personnes. Ils doivent donc, à cet effet, être couverts par une assurance Responsabilité Civile personnelle.

ARTICLE VIII

Tout usager qui, par son attitude (bagarres, menaces envers le personnel ou le public, gênes pour les autres usagers, etc.), ira à l'encontre de la bonne marche de l'établissement, sera prié de quitter immédiatement les lieux.

Le présent arrêté habilite le personnel municipal à appliquer et faire respecter le présent règlement.

ARTICLE IX

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE X

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Roissy-en-France, Monsieur le Directeur de la police municipale intercommunale, Monsieur le Chef de la police municipale locale et Monsieur le Chef du centre de secours de Roissy-en-France.



À l'issue de la crise sanitaire que nous espérons définitivement derrière nous, il est maintenant temps après ces deux dernières années difficiles de penser aux vacances !

Les équipes du service des sports, de la vie locale et des structures d'animation sont heureuses de proposer un programme varié pour toute la famille sur près de 5 semaines.

L'installation d'un village vacances sur le boulodrome du Complexe sportif des Tournelles va vous permettre de passer des vacances au bord de l'eau. Baignade, bronzage, jeux, animations... De bonnes vacances à Roissy c'est possible !

Tranquilles ou actifs : les meilleurs moments que vous passerez seront ceux que vous avez choisi de vivre.

Bonnes vacances à tous !

Michel THOMAS

Maire de Roissy-en-France



L'été à Roissy, Un air de liberté !

Rendez-vous, cette année encore, sur l'espace du boulodrome, où vous pourrez vous chauffer les orteils sur le sable fin de la plage de Roissy, à partir du 9 juillet.

Pendant cinq semaines, petits et grands pourront s'adonner à de nombreuses activités estivales proposées par une équipe d'animation au top de sa forme.

Le grand terrain de sable vous accueillera pour les habituelles rencontres sportives : foot, beach-volley et autres activités d'équipe.

Joie, détente et rafraîchissements garantis sur l'espace aquatique ; plateforme de jets d'eau et grand bassin.

Les samedi soirs, soirées à thème, en famille et entre amis, animées par des incroyables D.J.

Les dimanches, les ateliers famille qui vous proposerons de multiples activités à partager.

Sans oublier le bar de la plage qui vous proposera boissons fraîches, glaces, crêpes et autres gourmandises.

Au bon vouloir de la météo, les animations peuvent évoluer et vous apporter son lot de surprise.

N'hésitez pas à consulter la programmation affichée sur le site ou solliciter votre équipe d'animation.

Les équipes du service des sports, de la vie locale et du service jeunesse vous offriront un bel été sportif et détente dans une ambiance conviviale au goût de vacances.

Valérie REDOUTÉ

Adjointe au maire

Chargée de la vie locale, des commémorations, du comité des fêtes, du comité du jumelage, des associations et des médaillés

PROTOCOLE SANITAIRE

L'accès au site est réservé aux Roisséens munis d'un bracelet. Les bracelets ont été distribués lors des permanences des chèques-vacances, ou à défaut, il faudra se présenter au service de la vie locale muni d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité pour les récupérer. Un seul bracelet par membre de la famille sera distribué pour la durée d'*Un Été à Roissy* du 9 juillet au 7 août.



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



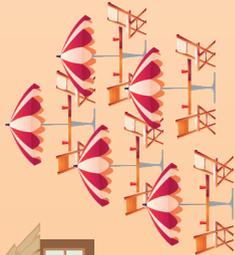
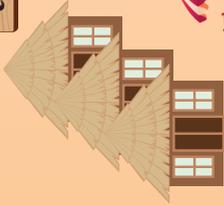
Utiliser un mouchoir à usage unique



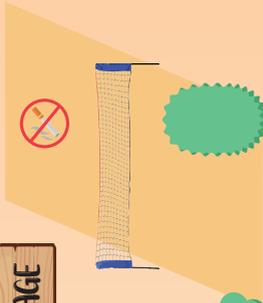
Porter un masque jetable quand on est malade



CAFÉ DE LA PLAGE



ANNONCIER



ACCUEIL



ENTRÉE

SORTIE



ESPACE BARBECUE



ESPACE JEUX

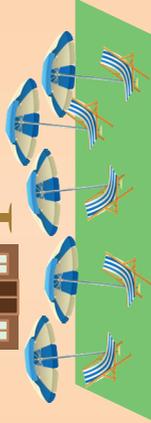
JETS D'EAU



PATAUGEoire



BASSIN



ESPACE ENFANTS



De nombreuses animations !

JEUX DE PLAGE
ET JEUX D'EAU

ACTIVITÉS SPORTIVES

Beach Soccer, Beach Volley, Beach Tennis,
Rugby Touch, Baby-foot, Billard, Baby Ping
Pong, Pétanque, Tennis de table, Turnball,
Speedminton, Frescobol, Tchoukball...

ANIMATIONS
SURPRISES !

ATLIERS
LIEU DE VIE
PARTAGÉ

Tous les dimanches.

SOIRÉES

Tous les samedis avec concerts,
repas à thème et animations
(pensez à réserver vos repas).

DANSES
DE L'ÉTÉ

ACTIVITÉS
MANUELLES

ESPACE
ENFANTS

BARBECUE À
DISPOSITION

NOUVEAUTÉ !
NOCTURNE
AQUATIQUE

Vendredi jusqu'à 22 h.

LE CAFÉ DE
LA PLAGE

Crêpes, glaces, gaufres, boissons...

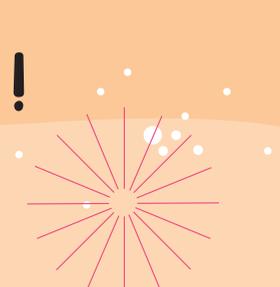
PLATFORME
AQUATIQUE

Consultez la programmation sur place.



À ne pas manquer !

MARDI 13 JUILLET
FÊTE NATIONALE
AU GOLF INTERNATIONAL DE ROISSY



19h : restauration sur place tenue par les sapeurs-pompiers.
Ambiance musicale.
Bal • Feu d'artifice 23h15



LES WEEK-ENDS EN FAMILLE

Chaque week-end, une nouvelle aire de jeux géante surprise, pour grands et petits, et des animations sont proposées par nos animateurs :

10 JUILLET
JEUX FORAINS

17 JUILLET
PAINTBALL

24 JUILLET
KOH LANTA



31 JUILLET
WATER GAME



7 AOÛT
INTERVILLES DE LA PLAGE



Les soirées du samedi soir

À partir de 19h, soirée à thème avec repas*, animations et soirées dansantes.

Les barbecues restent à votre disposition.

9 JUILLET AMERICAN PARTY

Foodtruck burger

16 JUILLET BUBBLE MAN

Paëlla géante

23 JUILLET SOIRÉE CRÉOLE À LA PLAYA

La cuisine de Mathieu

30 JUILLET SPECTACLE MENTALISME ET SINRJ : GROUPE DE ROCK

6 AOÛT SOIRÉE DE CLÔTURE SURPRISE

Barbecue géant

Magie et hypnose
Moules frites

*Repas sur réservation auprès du Café de la plage.

Adultes : 9 €, enfants : 5 €.



**BONNES
VACANCES !**